

After debate, thereon, the question being put, the proposed amendment, by a show of hands, was negatived.  
YEAS—5. NAYS—6.

On motion of Mr. Béchar, d,

*Resolved*,—That Clause 2 be amended by striking out in Subsection 178.16(4) lines 16 and 17 on page 9 and substituting therefor:

“been lawfully intercepted shall not be received in”

Section 178.16, as amended, *carried*.

Sections 178.17, 178.18, 178.19 and 178.20 severally *carried*.

The Chairman called Section 178.21.

On motion of Mr. Béchar, d,

*Resolved*,—That Clause 2 be amended by striking out in Subsection 178.21(3), in the French version, line 30 on page 13 and substituting the following therefor:

“vince dans laquelle le procès a eu lieu”.

Section 178.21, as amended, *carried*.

The Chairman called Section 178.22.

On motion of Mr. Béchar, d,

*Resolved*,—That Clause 2 be amended by striking out in Subsection 178.22(1)(b) lines 5 and 6 on page 14 and substituting therefor:

“(a) authorizations for which he and agents specially”

On motion of Mr. Béchar, d,

*Resolved*,—That Clause 2 be amended by striking out in paragraph 178.22(6)(a) lines 22 and 23 on page 17 and substituting therefor:

“(a) authorizations for which he and agents specially”

Section 178.22, as amended, *carried*.

Clause 2, as amended, *carried*.

The Chairman called Clause 3.

On motion of Mr. Béchar, d,

*Resolved*, . . . That Clause 3 be amended by striking out lines 44 and 45 on page 17 and substituting therefor:

“tion made under subsection 662.1(1), 663(1) or 664(3) or (4).”

Clause 3, as amended, *carried*.

The Chairman called Clause 4.

It was *agreed unanimously* that this Committee give Section by Section consideration to the new Part 1.1 proposed as an amendment to the Crown Liability Act in Clause 4 of Bill C-6.

Sections 7.1, 7.2, 7.3, 7.4 and 7.5 severally *carried*.

Après discussion, et l'amendement proposé, mis aux voix à main levée, est rejeté par 6 voix contre 5.

Sur la motion de M. Béchar, d,

Il est *résolu*—que l'article 2 soit modifié par le retranchement du paragraphe (4) de l'article 178.16, lignes 17 à 19, page 9, et son remplacement par ce qui suit:

«été légalement intercepté ne doit être admise en preuve.»

L'article 178.16, tel que modifié, est *adopté*.

Les articles 178.17, 178.18, 178.19 et 178.20 sont *adoptés* sur division.

Le président met en délibération l'article 178.21

Sur la motion de M. Béchar, d

Il est *résolu*—Que le paragraphe 178.21(3), de la version française, tel qu'il apparaît dans l'article 2 du bill C-6, soit modifié par le retranchement de la ligne 30, à la page 13, et son remplacement par ce qui suit:

'vince dans laquelle le procès a eu lieu'

L'article 178.21, tel que modifié, est *adopté*.

Le président met en délibération l'article 178.22.

Sur la motion de M. Béchar, d

Il est *résolu*—Que l'article 2 soit modifié par le retranchement à l'alinéa (a) paragraphe (6) de l'article 178.22, lignes 22 et 23, page 17, et son remplacement par ce qui suit:

«(a) aux autorisations dont lui-même et les représentants»

Sur la motion de M. Béchar, d, il est *résolu*—

Que l'article 2 soit modifié par le retranchement à l'article 178.22 (6) (a), lignes 22 et 23, page 17, et son remplacement par ce qui suit:

«(a) aux autorisations dont lui-même et les représentants».

L'article 178.22, tel que modifié, est *adopté*.

L'article 2, tel que modifié, est *adopté*.

Le président met en délibération l'article 3.

Sur la motion de M. Béchar, d

Il est *résolu*—Que l'article 3 soit modifié par la suppression des lignes 48 et 49 à la page 17, et leur remplacement par ce qui suit:

«prise en vertu du paragraphe 662.1(1), 663(1) ou 664(3) ou (4).»

L'article 3 tel que modifié, est *adopté*.

Le président met en délibération l'article 4.

Il est *convenu à l'unanimité* que le comité étudie article par article la nouvelle partie 1.1 proposée à titre d'amendement à la Loi sur la responsabilité de la Couronne, article 4 du Bill C-6.

Les articles 7.1, 7.2, 7.3, 7.4 et 7.5 sont *adoptés* sur division.